

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DE LA  
COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL

La Commission scolaire English-Montréal a tenu une réunion ordinaire virtuelle sur Teams à Montréal le mercredi 24 février 2021, à 18 h.

Commissaires présents :

M<sup>e</sup> Joe Ortona, président  
M. Agostino Cannavino, vice-président  
M. Mario Bentrovato, commissaire  
M<sup>me</sup> Maria Corsi, commissaire-parent  
M<sup>me</sup> Sophie De Vito, commissaire  
M. Jamie Fabian, commissaire  
M. Julien Feldman, commissaire  
M<sup>me</sup> Ellie Israel, commissaire  
M. James Kromida, commissaire  
M. Joseph Lalla, commissaire  
M. Pietro Mercuri, commissaire  
M<sup>me</sup> Mubeenah Mughal, commissaire-parent  
M. Mario Pietrangelo, commissaire  
M. Tony Speranza, commissaire-parent  
M. Daniel Tatone, commissaire-parent

Administrateurs présents :

M. Russell Copeman, directeur général par intérim  
M<sup>me</sup> Evelyne Alfonsi, directrice générale adjointe – Éducation  
M<sup>e</sup> Benoît Duhême, directeur général adjoint – Administration  
M<sup>e</sup> Nathalie Lauzière, secrétaire générale

M. Mario Cardin, directeur, Ressources matérielles  
M<sup>me</sup> Sandra Léveillé, directrice, Organisation scolaire  
M<sup>me</sup> Livia Nassivera, directrice, Services financiers  
M<sup>me</sup> Pela Nickoletopoulos, directrice de secteur – Niveau primaire  
M<sup>me</sup> Julie René de Cotret, directrice, Services aux élèves  
M<sup>me</sup> Anna Sanalidro, directrice, Services éducatifs  
M<sup>me</sup> Angela Spagnolo, directrice de secteur – EAAP  
M<sup>me</sup> Ann Watson, directrice, Ressources humaines  
M. Mike Cohen, spécialiste en communication et marketing  
M<sup>me</sup> Brigida Sellato, conseillère, Secrétariat général et communications

1.	<p><u>Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR J. LALLA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté, avec les modifications suivantes :</p> <p><u>Ajouts :</u></p> <p>8.1 Rapports des commissaires 20.1 Motion pour une Journée contre l'intimidation</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 21-02-24-1</u></p>
2.	<p><u>Période de questions</u></p> <p>Aucune question du public</p>
3.	<p><u>Rapport du président</u></p> <p>Le président a indiqué que le processus de sélection pour la nomination d'un directeur général est en cours et que les entrevues débiteront prochainement.</p> <p>Une assemblée publique virtuelle a eu lieu le 10 février afin de présenter au public le Plan de transformation de la CSEM.</p>
4.	<p><u>Rapport du directeur général</u></p> <p>Présentation du directeur général par intérim, M. Russell Copeman :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à jour sur la pandémie de COVID-19;</li> <li>• Confirmation des nominations administratives : Angela Spagnolo, Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle; Julie René De Cotret, Services aux élèves; Anna Sanalidro, Services éducatifs;</li> <li>• Des Journées de la persévérance scolaire ont lieu en février sous le thème <i>Motivation et engagement scolaire des jeunes en période de pandémie</i>;</li> <li>• Au cours de la Semaine d'appréciation des enseignantes et des enseignants, du 1<sup>er</sup> au 7 février, la CSEM et les centres de service scolaires à la grandeur du Québec ont eu l'occasion de témoigner leur reconnaissance aux enseignants dévoués qui ont été confrontés à des défis sans précédent cette année;</li> <li>• M. Fabian a mentionné que la Journée contre l'intimidation a lieu aujourd'hui au Québec, parfois connue sous le nom de Journée du chandail rose. Encore une fois cette année, les élèves et le personnel de notre réseau ont manifesté leur appui en portant du rose;</li> <li>• À l'occasion de la relâche scolaire la semaine prochaine, toutes nos écoles seront fermées afin de profiter d'un congé bien mérité. Ceci permettra à nos administrateurs, nos enseignants, le personnel de soutien et de conciergerie ainsi qu'à nos professionnels et aux élèves de prendre un peu de repos à ce temps-ci de l'année. J'invite bien sûr nos élèves et leur famille, de même que les membres de notre personnel et leur famille respective à respecter aussi strictement que possible les mesures sanitaires liées à la COVID-19 afin que nous puissions tous revenir en bonne santé et revigorés au cours de la semaine du 8 mars.</li> </ul>

5.	<p><u>Adoption des procès-verbaux</u></p> <p>5.1 <u>Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil du 16 décembre 2020</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR P. MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil tenue le 16 décembre 2020 soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 21-02-24-5.1</u></p> <p>5.2 <u>Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil du 1<sup>er</sup> février 2021</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR P. MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> février 2021 soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 21-02-24-5.2</u></p>
6.	<p><u>Affaires relevant des procès-verbaux</u></p> <p>6.1 <u>Survol du 2<sup>e</sup> trimestre et prévisions pour 2020-2021</u></p> <p>Présentation du directeur général par intérim, M. Russell Copeman, pour information :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget initial</li> <li>• Survol du 2<sup>e</sup> trimestre</li> <li>• Éléments principaux</li> <li>• Coûts directs liés à la COVID-19</li> <li>• Conclusion</li> </ul>
	<p>À 18 h 40, sur une motion de Monsieur J. Ortona, président, la réunion est interrompue pour corriger un problème de son qui affecte la diffusion en direct.</p> <p>La réunion reprend à 18 h 55.</p>
7.	<p><u>In Memoriam</u></p> <p>7.1 <u>Hommage à feu Susan Clarke, ex-commissaire</u></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la commission scolaire valorise l'apport des membres de son personnel et des commissaires;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la commission scolaire souhaite prendre officiellement acte du décès de tout membre de sa grande famille d'employés;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la regrettée Susan Clarke a servi à titre de commissaire l'ancienne Commission des écoles protestantes du Grand Montréal (CEPGM) et la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) de 1994 à 2013;</p>

**ATTENDU QUE** madame Clarke était un membre loyal et dévoué du conseil des commissaires, qu'elle a participé aux travaux sur le fonctionnement de la Commission, y compris ceux de ses comités permanents, et qu'elle a présidé le comité des finances et de législation;

**ATTENDU QUE** madame Clarke s'est impliquée auprès de nombreux organismes communautaires : Centraide, l'Institut national canadien pour les aveugles, l'École orale de Montréal pour les sourds, le Dépôt alimentaire de NDG et le Conseil communautaire de NDG;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR J. KROMIDA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la commission scolaire souligne avec regret le décès de Susan Clarke, ex-commissaire de l'ancienne Commission des écoles protestantes du Grand Montréal (CEPGM) et de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM), qui a sensiblement contribué au développement de la CEPGM, de la CSEM et des communautés qu'elle a servies.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 21-02-24-7.1

7.2 Hommage à feu Joan Dougherty, ex-présidente de la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal

**ATTENDU QUE** la commission scolaire valorise l'apport des membres de son personnel et des commissaires;

**ATTENDU QUE** la commission scolaire souhaite prendre officiellement acte du décès de tout membre de sa grande famille d'employés;

**ATTENDU QUE** la regrettée Joan Dougherty a siégé pendant huit ans au conseil à titre de vice-présidente et de présidente de la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal (CEPGM), qui est devenue par la suite la Commission scolaire English-Montréal (CSEM);

**ATTENDU QUE** Joan Dougherty a été députée à l'Assemblée nationale pour la circonscription de Jacques-Cartier de 1981 à 1987 et qu'en 1985, elle a été secrétaire parlementaire à l'éducation;

**ATTENDU QUE** madame Dougherty s'est particulièrement engagée pour offrir à chaque enfant une excellente éducation publique et des services pour les élèves ayant des besoins particuliers;

**ATTENDU QUE** madame Dougherty s'est impliquée auprès de nombreux organismes communautaires : la Jeune ligue de Montréal, le YMCA et la Plume rouge, une œuvre de bienfaisance de longue date à Montréal;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR J. ORTONA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la commission scolaire souligne avec regret le décès de Joan Dougherty, ex-présidente de la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal (CEPGM), qui a sensiblement contribué au développement de la CEPGM et des communautés qu'elle a servies.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 21-02-24-7.2

7.3 Hommage en février 2021

**ATTENDU QUE** la commission scolaire valorise l'apport des membres de son personnel;

**ATTENDU QUE** la commission scolaire souhaite prendre officiellement acte du décès de tout membre de sa grande famille d'employés;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR J. ORTONA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la commission scolaire souligne avec regret le décès de :

Sandra Topping, enseignante à l'éducation des adultes, Centre d'éducation des adultes Saint-Laurent

Norma Hogan, technicienne en administration retraitée, Bureau du directeur général adjoint, CSEM

Wilbur Leslie, ex-directeur d'école, CEPGM

Wayne Faulconbridge, ex-coordonnateur des Ressources humaines, CEPGM

Leif-Bernhardt Torjusen, ex-administrateur, CEPGM

et qu'un témoignage de sympathie soit transmis aux familles endeuillées.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 21-02-24-7.3

8. Rapport des commissaires

8.1

Collecte de denrées Miracle Montréal

- Point d'information présenté par M<sup>me</sup> E. Israel.

École Westmount Park

- Progression des travaux de réfection d'un bâtiment centenaire, présentation de M. J. Feldman.

Protocole d'un comité ad hoc

- La création d'un sous-comité ad hoc sur le marketing, présentation de M<sup>me</sup> M. Corsi.

Rapports des comités

8.2

8.2.1 Comité de gouvernance et de déontologie, présentation de M. J. Feldman, président du comité

- Le comité s'est réuni le 17 février 2021 et a recommandé d'adopter la création de trois comités ad hoc :
  1. Comité ad hoc pour la création d'un groupe de travail post-pandémie sur les défis en éducation
  2. Comité ad hoc chargé d'examiner le processus d'élaboration du budget pour 2021-2022
  3. Comité ad hoc sur l'équité

8.2.2. Comité des ressources humaines, présentation de M. J. Lalla, président du comité

1. Le comité s'est réuni le 17 février 2021 et a convenu qu'il travaillerait avec le mandat énoncé dans la *Loi sur l'instruction publique* et le Règlement n° 11.

2. Le comité a examiné la description du poste de directeur d'école et de directeur de centre et s'est dit satisfait. Il a été noté que la description du poste de directeur général n'a pas été soumise au comité, faute de temps.

3. La procédure du Service des ressources humaines relative au processus de sélection et de promotion au poste de directeur d'école ou de centre sera abordée plus en détail.

4. Les ratios pour l'affectation d'administrateurs et d'autres membres du personnel aux écoles et aux centres ont été revus et seront abordés plus en détail. La possibilité d'abaisser le ratio pour l'affectation des directeurs adjoints aux écoles primaires a été évoquée.

5. Il a été convenu que la Politique HR-6, Abolition, maintien, création et embauche – postes non-enseignant, soit recommandée au conseil aux fins d'abolition.

6. Les projets de calendriers scolaires pour 2021-2022 et 2022-2023 ont été présentés à titre d'information et seront transmis au conseil.

#### 8.2.3 Comité de vérification, présentation de M. J. Kromida, président du comité

M. Kromida a mentionné les points suivants :

- Le comité s'est réuni à distance à une occasion, soit le 10 février 2021;
- Les membres du comité, le directeur général, la directrice des Services financiers et le vérificateur interne ont pris part à la réunion;
- Tel qu'il est indiqué sur le site Web de la CSEM, le mandat du comité est le suivant :

Le comité de vérification agit à la fois comme comité de travail et consultatif dont l'objectif est de seconder les commissaires dans l'établissement de mécanismes de contrôle internes et l'utilisation optimale des ressources de la commission scolaire, en plus de superviser au nom du conseil tous les aspects significatifs liés à la communication de l'information financière, aux contrôles internes, à la fonction de vérification interne ainsi qu'à la vérification des états financiers annuels.

La date de la prochaine réunion sera fixée et le comité examinera plus en détail les points susmentionnés.

#### 8.2.4 Comité consultatif de transport et sécurité, présentation de M. P. Mercuri, président du comité

- Réunion tenue le 20 janvier 2021 pour élire un président (M. P. Mercuri) et un vice-président (M. T. Speranza).
- Discussions entourant le système mTransport :

Le système mTransport contribue à simplifier la vie des administrateurs, parents, enfants et chauffeurs d'autobus, et ce, tant dans le transport scolaire régulier qu'adapté.

#### 8.2.5 CCSAS (comité consultatif des services de l'adaptation scolaire), présentation de M<sup>me</sup> M. Mughal

- Discussions de la réunion d'équipe tenue le 19 janvier 2021 pour la présentation du budget et du processus d'élaboration du budget.

#### 8.2.6 CGTSIM (Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal), présentation de

### M. A. Cannavino

- Discussion sur la réunion du 11 février 2021 portant sur la révision du budget et les projections fiscales.
- Nomination d'un vérificateur externe, Raymond Chabot Grant Thornton, pour l'année scolaire se terminant le 30 juin 2021.
- Discussion entourant la réévaluation de la carte de la pauvreté et le financement des écoles selon leur classification.

### 8.2.7 EMSAC (English Montreal Student Advisory Committee), présentation de M. J. Lalla, président du comité

Réunion du 12 janvier 2021 – Processus d'élaboration du budget de la CSEM :

Le modérateur, M. Paul Karpontinis, a expliqué comment les écoles sont financées et a passé en revue la documentation relative au processus d'élaboration du budget de la CSEM.

#### Priorités budgétaires pour 2021-2022 :

1. Maintenir ou améliorer le ratio des ressources dans les écoles pour soutenir les élèves ayant des besoins plus grands en matière de santé mentale, notamment un meilleur ratio de conseillers d'orientation et de services aux élèves.
2. Améliorer la formation destinée à toutes les catégories de personnel dans nos écoles et offrir des initiatives, par exemple l'utilisation d'animaux de réconfort pour mieux soutenir les élèves ayant des problèmes de santé mentale comme l'anxiété.
3. Accroître le budget dédié au bien-être afin d'élargir les ateliers portant notamment sur l'éducation à la sexualité, la santé mentale, le leadership, l'amélioration des occasions d'apprentissage par l'entremise de cours au choix.
4. Faire davantage dans nos écoles pour atténuer les situations de stress chez les élèves, par exemple en optimisant les horaires, en accordant au personnel plus de temps pour communiquer et en prévoyant l'échelonnement des évaluations scolaires de manière à minimiser les chevauchements.
5. Prévoir des ressources pour les besoins individuels (ressources humaines/individus, intégration des élèves internationaux, présence de toilettes non genrées dans toutes les écoles où il y a une demande, etc.). Déployer des efforts accrus pour promouvoir l'inclusion de la communauté LGBTQ+.
6. Apporter des améliorations à l'intérieur et à l'extérieur de nos écoles (casiers, dalles de plafond, rénover les toilettes, améliorer l'éclairage et les tables dans la cafétéria).
7. Remplacer le matériel de lecture, les instruments de laboratoire et autres équipements pour l'apprentissage en personne ou en ligne, qui sont désuets et usés, par du matériel plus récent et à jour.

#### Principes directeurs :

1. Outre les projets qui favorisent la réduction des dépenses d'investissement futures, la CSEM devrait également privilégier des pratiques durables sur le plan environnemental, même si cela entraîne des coûts supplémentaires.
2. Il est important d'améliorer les ratios en personnel, de recruter des enseignants du « 21<sup>e</sup> siècle » et de rehausser la formation offerte aux enseignants de manière à assurer la qualité de l'éducation.
3. L'EMSAC convient que des représentations devraient être faites afin d'accroître l'allocation par élève et les multiplicateurs d'inscription.
4. L'EMSAC espère que les gains en efficacité se traduiront par un financement supplémentaire pour les écoles.

### **Réunion du 19 février 2021 :**

Les points suivants ont été abordés lors de la réunion :

- Examens finaux pour l'année scolaire 2020-2021
- Nouvelles directives pour les écoles - COVID-19 et liste prioritaire de vaccination
- Recyclage des masques chirurgicaux
- Désignation par la CSEM du Mois de l'histoire des Noirs en février (information)
- Programme d'aide alimentaire (information)
- Services en santé mentale à la CSEM (information)

#### 8.2.8 CPCSEM (comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal), présentation de M. T. Speranza, commissaire-parent représentant les écoles secondaires

- Discussions à la réunion du 14 janvier 2021 sur la présentation du rapport annuel du CPCSEM pour 2019-2020 et d'un plan de réussite.
- Vote unanime concernant la bourse d'études et les prix de littérature du comité de parents.
- Réunion du 4 février pour finaliser les priorités budgétaires, dont l'augmentation considérable des ratios actuels de dotation en personnel professionnel tels les psychologues, les orthophonistes, les conseillers d'orientation, les enseignants-ressources et les techniciens en comportement.
- Mise en place d'un sous-comité sur les faibles inscriptions composé de délégués des secteurs est et ouest et ayant pour objectif d'identifier des solutions à long terme pour qu'à la fin du primaire, les élèves poursuivent leurs études au sein de notre réseau et pour attirer de nouveaux élèves.
- Discussions à la réunion du 11 février 2021 :
  1. Élaborer un sondage exhaustif pour savoir où les jeunes ont l'intention de faire leurs études secondaires.
  2. S'ils considéreraient l'octroi d'une bourse d'études pour réduire les coûts afférents à un programme concentration sport ou à tout autre programme spécialisé.
  3. Rehausser la qualité de l'enseignement en français à la grandeur de la commission scolaire.
  4. Organiser au primaire des journées d'information en prévision du secondaire et demander aux membres des comités d'élèves d'écoles secondaires de venir leur rendre visite.
  5. Faciliter des échanges entre les élèves des secteurs est et ouest afin de créer un réseau cohérent.
  6. Les parents du secteur ouest ont exprimé la nécessité d'avoir des écoles secondaires bilingues et ont souligné le peu d'options disponibles.
- Discussions à la réunion du 15 février 2021, présentation de M<sup>me</sup> M. Corsi :
  1. Santé mentale et bien-être des enfants en cette période de pandémie.
  2. Baisse du rendement scolaire et lacunes en matière d'apprentissage résultant de la fermeture des écoles en mars l'an dernier et des réalités de la pandémie.
  3. En ce qui a trait à l'apprentissage en ligne, les parents ont observé une hausse des comportements agressifs et de l'intimidation en partie due à la frustration causée par les classes-bulles et le manque de programmes parascolaires.
- Compte rendu sur le marketing et la conférence virtuelle des parents organisée par le CPCSEM le 18 avril 2021.

Elle sera disponible en ligne sur une plateforme virtuelle grâce aux divers services de la CSEM et à des consultants externes qui donnent de leur temps pour animer des ateliers amusants et intéressants. Les inscriptions débuteront au cours des prochaines semaines, [youcanfollowus@facebook.com/EMSB](https://www.facebook.com/EMSB).
- Lecture de la résolution sur le vote électronique du CPCSEM qui s'est tenu du 16 février 2021 au 18 février 2021, réaction du comité de parents au Plan de transformation de la CSEM.

8.2.9 ACSAQ (Association des commissions scolaires anglophones du Québec), présentation de M. J. Ortona

Mises à jour entourant la contestation de la loi 40. Les audiences devraient avoir lieu en avril. On a également fait le point sur le statut des élections.

9. Reports de 2019-2020 à 2020-2021 pour les écoles et le centre administratif

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 96.24 de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire peut créditer la totalité ou une partie des surplus des écoles et des centres à l'école ou au centre en question ou à un autre établissement d'enseignement si le comité de répartition des ressources en fait la recommandation et que le conseil des commissaires met en œuvre ladite recommandation;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 193.4 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de répartition des ressources doit annuellement formuler une recommandation au conseil des commissaires concernant la répartition des surplus des établissements d'enseignement de la commission scolaire;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 193.5 de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire peut confier les fonctions, attribuées au comité de répartition des ressources, au comité consultatif de gestion, ci-après le comité consultatif de gestion centrale/comité de répartition des ressources (CCGC/CRR);

**ATTENDU QUE** le CCGC/CRR a examiné et approuvé la proposition de répartition des surplus des écoles et des centres ainsi que les déficits des écoles et des centres à couvrir pour l'année scolaire 2019-2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR P. MERCURI ET RÉSOLU, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ CONSULTATIF DE GESTION CENTRALE/COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES, QUE** les surplus et les déficits des écoles et des centres au 30 juin 2020 soient attribués à l'exercice financier 2020-2021, tel qu'il est énoncé dans la documentation présentée à la réunion.

Vote : 10-4-0. Motion adoptée.

Ont voté en faveur	M. J. Ortona, M. A. Cannavino, M <sup>me</sup> M. Corsi, M <sup>me</sup> S. De Vito, M. J. Fabian, M <sup>me</sup> E. Israel, M. P. Mercuri, M <sup>me</sup> M. Mughal, M. M. Pietrangelo, M. T. Speranza
Ont voté contre	M. J. Feldman, M. J. Kromida, M. J. Lalla, M. D. Tatone
Absent lors du vote	M. M. Bentrovato

Résolution n° 21-02-24-9

10. 10.1 Comité ad hoc chargé d'examiner le processus d'élaboration du budget pour 2021-2022

**ATTENDU QUE** le comité de gouvernance et de déontologie s'est réuni le 17 février 2021 et a recommandé la création d'un comité ad hoc chargé d'examiner le processus d'élaboration du budget pour 2021-2022;

**ATTENDU QUE** plusieurs membres du conseil des commissaires ont accepté de siéger au comité susmentionné;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR J. KROMIDA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE**

RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET DE DÉONTOLOGIE, QUE soit créé un comité ad hoc dont le mandat sera d'examiner le processus d'élaboration du budget pour 2021-2022.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le comité ad hoc soit composé des membres suivants du conseil des commissaires :

M. James Kromida (président)  
M. Julien Feldman  
M. Joe Ortona

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 21-02-24-10.1

#### 10.2 Comité ad hoc pour la création d'un comité sur l'équité

**ATTENDU QUE** le comité de gouvernance et de déontologie s'est réuni le 17 février 2021 et a recommandé la mise sur pied d'un comité ad hoc pour la création d'un comité sur l'équité;

**ATTENDU QUE** plusieurs membres du conseil des commissaires ont accepté de siéger au comité susmentionné;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR T. SPERANZA ET RÉSOLU, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET DE DÉONTOLOGIE, QUE soit créé un comité ad hoc sur l'équité.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le comité ad hoc soit composé des membres suivants du conseil des commissaires :

M. Daniel Tatone (président)  
M. Julien Feldman (vice-président)  
M. Joe Ortona  
M<sup>me</sup> Mubeenah Mughal  
M. Jamie Fabian  
M. Tony Speranza

Vote : 14-1-0 (M. Joseph Lalla a voté contre). Motion adoptée.

Résolution n° 21-02-24-10.2

#### 10.3 Comité ad hoc pour la création d'un groupe de travail post-pandémie sur les défis en éducation

**ATTENDU QUE** le comité de gouvernance et de déontologie s'est réuni le 17 février 2021 et a recommandé la mise sur pied d'un comité ad hoc pour la création d'un groupe de travail post-pandémie sur les défis en éducation;

**ATTENDU QUE** plusieurs membres du conseil des commissaires ont accepté de siéger au comité susmentionné;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR M. PIETRANGELO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE

RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET DE DÉONTOLOGIE, QUE soit créé un comité ad hoc dont le mandat sera de préparer la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) à faire face aux défis en éducation de l'après-pandémie.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le comité ad hoc soit composé des membres suivants du conseil des commissaires et des administrateurs de la Commission scolaire English-Montréal :

M. Mario Bentrovato (président)

M<sup>me</sup> Maria Corsi

M. Jamie Fabian

M. Joseph Lalla

M. Pietro Mercuri

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 21-02-24-10.3

11. Proposition d'abrogation de la Politique HR-6 : Abolition, maintien, création et embauche – Postes non enseignants – Pour consultation

**ATTENDU QUE** la Politique HR-6 – Abolition, maintien, création et embauche – Postes non enseignants a été adoptée par la Commission scolaire English-Montréal le 26 avril 1987, conformément à la résolution n° 87-08-26-4-C4;

**ATTENDU QUE** le comité des ressources humaines s'est réuni le 17 février 2021 et a recommandé l'abrogation de ladite politique;

**ATTENDU QUE** la proposition d'abroger la Politique HR-6 – Abolition, maintien, création et embauche – Postes non enseignants doit être envoyée aux fins de consultation officielle aux groupes suivants :

- *Comité consultatif de gestion centrale – Comité de répartition des ressources (CCGC-CRR);*
- *Association professionnelle du personnel administratif (APPA);*
- *Comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal (CPCSEM);*
- *Association des enseignantes et enseignants de Montréal (AEEM);*
- *Syndicat des professionnelles et professionnels du milieu de l'éducation de Montréal (SPPMEM);*
- *Association des cadres scolaires de Montréal (ACSM);*
- *Association québécoise des cadres scolaires (AQCS);*
- *Fédération des travailleurs du Québec (FTQ);*
- *Association of Education Montreal Board Administrators (AEMBA);*

**ATTENDU QUE** la date de fin de la consultation auprès des comités, syndicats et associations susmentionnés sera de TRENTE (30) jours suivant la date de la présente réunion du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR J. LALLA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES, QUE la proposition d'abroger la Politique HR-6 – Abolition, maintien, création et embauche – Postes non enseignants soit approuvée et envoyée aux fins de consultation au *Comité consultatif de gestion centrale – Comité de répartition des ressources (CCGC-CRR)*, à l'*Association professionnelle du personnel administratif (APPA)*, au *comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal (CPCSEM)*, à l'*Association des enseignantes et enseignants de Montréal (AEEM)*, au *Syndicat des professionnelles et professionnels du milieu de l'éducation de Montréal (SPPMEM)*, à l'*Association des cadres scolaires de Montréal (ACSM)*, à l'*Association québécoise des cadres scolaires (AQCS)*, à la *Fédération des travailleurs du Québec (FTQ)*

	<p><i>et à l'Association of Education Montreal Board Administrators (AEMBA), et que les résultats de la consultation soient acheminés à Ann Watson, directrice des Ressources humaines, au plus tard le 25 mars 2021, conformément à la documentation présentée à la réunion.</i></p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 21-02-24-11</u></p>
12.	<p><u>Octroi d'un mandat au comité de planification à long terme de la CSEM pour examiner les limites territoriales des écoles</u></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la dernière consultation sur les limites territoriales des écoles remonte à 2010;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le réseau des écoles de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) a changé au cours des onze dernières années, à la suite de la fermeture et de la fusion de certaines écoles;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> les membres du comité consultatif de transport et sécurité se sont réunis le 20 janvier 2021 et ont recommandé que les limites actuelles liées au transport soient examinées afin d'en assurer l'efficacité;</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR P. MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE</b> le conseil des commissaires de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) mandate le comité de planification à long terme d'entreprendre l'élaboration de scénarios de concert avec les services et comités de la CSEM concernés en vue de lancer une consultation à l'échelle de la commission scolaire sur les limites territoriales des écoles.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 21-02-24-12</u></p>
13.	<p><u>Projets de calendriers (enseignants) aux secteurs des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle pour 2021-2022 et 2022-2023 – Pour consultation</u></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le Service des ressources humaines a établi les calendriers (enseignants) pour les secteurs des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle pour 2021-2022 et 2022-2023;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> les calendriers (enseignants) aux secteurs des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle pour 2021-2022 et 2022-2023 doivent être transmis aux fins de consultation officielle aux groupes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal (CPCSEM);</i></li> <li>- <i>Comité consultatif de gestion centrale – Comité de répartition des ressources (CCGC-CRR);</i></li> <li>- <i>Association des cadres scolaires de Montréal (ACSM);</i></li> <li>- <i>Association des enseignantes et enseignants de Montréal (AEEM);</i></li> </ul> <p><b>ATTENDU QUE</b> la date de fin de la consultation auprès des comités, syndicats et associations susmentionnés sera de TRENTE (30) jours suivant la date de la présente réunion du conseil;</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR J. LALLA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE</b> les projets de calendriers (enseignants) aux secteurs des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle pour 2021-2022 et 2022-2023 soient approuvés et transmis, aux fins de consultation, au <i>Comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal (CPCSEM), au comité consultatif de gestion centrale – comité de répartition des ressources (CCGC-CRR), à l'Association des cadres scolaires de Montréal (ACSM) et à l'Association des enseignantes et enseignants de Montréal (AEEM),</i> et que les résultats de la consultation</p>

soient acheminés à Ann Watson, directrice des Ressources humaines, au plus tard le 25 mars 2021, conformément à la documentation présentée à la réunion.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 21-02-24-13

14. Tarification relative à la location des installations du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022

**ATTENDU QUE** la Politique BG-7 – Organismes externes – Politique et structure de location des locaux de la Commission exige une révision annuelle des taux de location et propose des changements pour l'année suivante;

**ATTENDU QUE** les taux de location ont été augmentés en 2017-2018;

**ATTENDU QU'**il a été décidé que les taux demeurent les mêmes qu'en 2020-2021;

**ATTENDU QUE** des frais supplémentaires peuvent s'appliquer pour des raisons sanitaires dans des circonstances particulières;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR P. MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** les taux de location pour l'utilisation des locaux de la commission scolaire par des organismes externes au cours de l'année scolaire 2021-2022 demeurent inchangés, tel qu'il est indiqué dans la documentation présentée à la réunion, et qu'ils s'appliquent à tous les locaux de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM).

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 21-02-24-14

15. 15.1 Vaccination du personnel contre la COVID-19

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a établi des groupes prioritaires pour la vaccination contre la COVID-19;

**ATTENDU QUE** dans la plupart des cas, les enseignants et le personnel scolaire se trouvent actuellement à l'avant-dernier rang sur la liste de priorisation, à moins de présenter un problème de santé sous-jacent;

**ATTENDU QUE**, compte tenu du fait que les écoles doivent demeurer ouvertes, les membres du personnel des écoles et des centres en contact direct avec les élèves devraient être reconnus à titre de travailleurs essentiels et devraient figurer parmi les groupes prioritaires sur la liste de vaccination;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR J. KROMIDA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la demande soit faite au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) de militer auprès des autorités sanitaires pour que les membres du personnel des écoles et des centres en contact direct avec les élèves soient reconnus à titre de travailleurs essentiels, afin de figurer parmi les groupes prioritaires sur la liste de vaccination établie par le gouvernement du Québec.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QU'**une copie de la présente résolution soit acheminée à :

M. Jean-François Roberge, ministère de l'Éducation

M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux

- Tous les membres de l'Assemblée nationale
- D<sup>r</sup> Horacio Arruda, sous-ministre adjoint, Direction générale de la santé publique
- D<sup>re</sup> Mylène Drouin, directrice régionale de la santé publique, Direction régionale de santé publique, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
- D<sup>re</sup> Julie Loslier, directrice régionale de la santé publique, Direction de santé publique de la Montérégie
- Tous les syndicats et associations de la Commission scolaire English-Montréal
- Association des commissions scolaires anglophones du Québec
- Toutes les autres commissions scolaires anglophones

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 21-02-24-15.1

#### 15.2 Programme de tests de dépistage rapide dans les écoles de la CSEM

**ATTENDU QUE** le nombre de cas de COVID provenant des milieux scolaires au secteur des jeunes est en hausse depuis la réouverture des écoles en janvier 2021, alors que les cas sont à la baisse dans l'ensemble du Québec;

**ATTENDU QUE** les éclosions actives rapportées en milieux scolaires au secteur des jeunes représentent environ 27 % de l'ensemble des éclosions à Montréal;

**ATTENDU QUE** Montréal demeure l'épicentre de la pandémie au Québec, où l'on recense le plus grand nombre d'infections à la COVID;

**ATTENDU QUE** plusieurs mutations du coronavirus ont été détectées à Montréal et sont reconnues par la communauté scientifique comme étant très contagieuses et potentiellement plus mortelles;

**ATTENDU QUE** plusieurs quartiers de Montréal sur le territoire de la CSEM affichent toujours un nombre disproportionné de cas de COVID;

**ATTENDU QUE** les autorités sanitaires locales ont lancé ces dernières semaines une campagne de dépistage dans cinq écoles francophones sur le territoire du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal;

**ATTENDU QUE** la CSEM n'a pas été invitée à participer aux programmes de dépistage de la COVID dans les écoles, bien que certaines de ses écoles soient situées en « zones chaudes »;

**ATTENDU QUE** la santé et la sécurité des élèves, des membres du personnel et de leur famille constituent une priorité absolue pour la CSEM;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME M. CORSI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) demande au gouvernement du Québec et aux autorités sanitaires locales de mettre en place un programme de dépistage rapide sur une base volontaire réalisé à l'aide de tests de dépistage par la salive dans les écoles de la CSEM.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 21-02-24-15.2

16.

Politique SS-7 révisée – Politique en matière d’organisation des services éducatifs pour les élèves handicapés ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage – Pour consultation

**ATTENDU QUE** la Politique SS-7 – Politique en matière d’organisation des services éducatifs pour les élèves handicapés ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage a été adoptée par le conseil des commissaires de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) le 30 mars 2005, conformément à la résolution n° 05-03-30-7.1, et révisée en 2016 par la résolution n° 16-06-15-10;

**ATTENDU QU’**au point 6.2 de la section V de la Politique SS-7, il est stipulé qu’un contact mensuel doit avoir lieu entre la direction de l’école et les parents afin de discuter du PIP de l’élève;

**ATTENDU QUE** le conseil des commissaires de la CSEM souhaite que la Politique SS-7 soit révisée pour y inclure le fait que les parents ont droit à des réunions PIP distinctes, au besoin et pour le bien de leur enfant;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif des services de l’adaptation scolaire (CCSAS) doit être consulté au sujet de la révision de ladite politique, conformément à l’article 187 de la *Loi sur l’instruction publique*;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR P. MERCURI ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ QUE** le comité consultatif des services de l’adaptation scolaire (CCSAS) soit mandaté pour examiner le projet de politique révisée SS-7 – Politique en matière d’organisation des services éducatifs pour les élèves handicapés ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage, afin de se pencher sur la question du droit des parents à des réunions PIP distinctes, au besoin et pour le bien de leur enfant;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** le CCSAS fasse rapport au conseil des commissaires sur cette question lors de la prochaine réunion ordinaire du conseil.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 21-02-24-16

17.

Adoption du programme Français Plus – Mandat à l’administration de la CSEM

**ATTENDU QU’**en octobre 2018, la Commission scolaire English-Montréal a annoncé l’ouverture d’une nouvelle école primaire au 4850, avenue Coronation offrant un programme Français Plus;

**ATTENDU QUE** les installations situées au 4850, avenue Coronation abritent actuellement le campus senior de l’école Willingdon;

**ATTENDU QUE** le programme Français Plus ne fait présentement pas partie de l’offre de programmes de français dispensés dans les écoles de la Commission scolaire English-Montréal;

**ATTENDU QUE** le programme Français Plus prévoit un enseignement en immersion française de la maternelle à la 4<sup>e</sup> année (au lieu de la maternelle à la 2<sup>e</sup> année) et un ratio de 50/50 en anglais et en français en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année. Environ 85 % du temps d’enseignement dans le cadre du programme Français Plus est en français;

**ATTENDU QUE** les parents de la CSEM ont exprimé le besoin d’accroître la proportion d’enseignement en français dans nos écoles;

**ATTENDU QUE** la réalité est que certains parents d'enfants admissibles à l'enseignement en anglais ont choisi d'inscrire leurs enfants à l'école française. Un nouveau programme Français Plus pourrait être attrayant pour ces familles et répondre au besoin d'augmenter la proportion d'enseignement en français;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR J. LALLA ET RÉSOLU QUE** l'administration de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) soit mandatée pour examiner la possibilité d'ajouter un programme Français Plus à l'offre de programmes dispensés aux élèves dans ses écoles.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** l'administration fasse rapport au conseil des commissaires au cours de l'automne 2021.

Monsieur J. Lalla a proposé un amendement pour que l'administration fasse rapport au conseil des commissaires au plus tard lors de la réunion du conseil prévue en octobre 2021.

Vote sur l'amendement : 15-0-0. Adopté à l'unanimité.

Vote sur la motion principale, incluant l'amendement : 15-0-0. Motion adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 21-02-24-17

---

M. Kromida a quitté la réunion à 20 h 55.

18. Réaffirmation par le conseil des commissaires de la résolution n° 18-05-23-9.2 intitulée *Entrée en vigueur de l'article 59 de la Loi constitutionnelle de 1982*

**ATTENDU QUE** le 23 mai 2018, le conseil des commissaires de la Commission scolaire English-Montréal a adopté à l'unanimité la résolution n° 18-05-23-9.2 intitulée *Entrée en vigueur de l'article 59 de la Loi constitutionnelle*;

**ATTENDU QUE** la résolution n° 18-05-23-9.2 a été acheminée au gouvernement du Québec qui, à l'époque, était représenté par le Parti libéral majoritaire;

**ATTENDU QUE** la Coalition avenir Québec forme actuellement un gouvernement majoritaire au Québec;

**IL EST PROPOSÉ PAR MESSIEURS J. LALLA ET J. ORTONA ET RÉSOLU QUE** le conseil des commissaires de la Commission scolaire English-Montréal réaffirme son appui à la résolution n° 18-05-23-9.2.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** la Commission scolaire English-Montréal recommande à l'Assemblée nationale de donner son consentement au gouvernement du Québec afin d'autoriser une proclamation visant à abroger le paragraphe 1 de l'article 59 de la *Loi constitutionnelle de 1982* en vue de reconnaître aux parents dont la première langue apprise et encore comprise est l'anglais le droit de faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, en anglais au Québec.

**IL EST ENCORE DE PLUS RÉSOLU QUE** la Commission scolaire English-Montréal achemine la présente résolution au premier ministre du Québec, au ministre de l'Éducation ainsi qu'au ministre responsable de la Langue française.

IL EST ENCORE DE PLUS RÉSOLU QUE la Commission scolaire English-Montréal achemine la présente résolution à l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ), à l'Association des comités de parents anglophones (ACPA), au QCGN (Quebec Community Groups Network), de même qu'aux autres commissions scolaires anglophones afin de les encourager à adopter des motions similaires.

Madame E. Israel a proposé un amendement pour que la Commission scolaire English-Montréal transmette cette résolution à tous les membres de l'Assemblée nationale.

Vote sur l'amendement : 14-0-0. Adopté à l'unanimité (M. J. Kromida absent lors du vote).

Vote sur la motion principale, incluant l'amendement : 14-0-0. Motion adoptée à l'unanimité (M. J. Kromida absent lors du vote).

Résolution n° 21-02-24-18

19. Rapport du directeur général – Règlement n° 10 – Délégation de pouvoirs

M. Copeman a indiqué que ce point était présenté au conseil des commissaires uniquement à titre d'information concernant la délégation de pouvoirs à ce jour par le directeur général.

20. Sujets divers

Journée contre l'intimidation

M. J. Fabian a souligné l'attitude proactive adoptée par les écoles en appui à la Journée du chandail rose et à la Journée contre l'intimidation.

21. Clôture de la réunion

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR J. LALLA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la séance soit levée à 21 h 07.

Vote : 14-0-0 (M. J. Kromida absent lors du vote). Motion adoptée.

Résolution n° 21-02-24-21

Signé à Montréal, \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Joe Ortona, président

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Nathalie Lauzière, secrétaire générale